



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 27 mai 2025
à 10 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

- 30.01** De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1252714004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025.

Il est recommandé:

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour l'année 2025 afin de reporter la séance initialement prévue le 3 juin, au mercredi 4 juin, 19 h 30.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-21 16:25

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714004

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024, la séance du mois de juin est prévue mardi le 3. Toutefois, en raison d'un conflit d'horaire impliquant l'ensemble des membres du conseil, la séance ne pourrait valablement avoir lieu à la date prévue au calendrier. Ainsi, il convient de reporter la séance du conseil d'arrondissement au lendemain, soit le mercredi 4 juin 2025. L'heure et le lieu demeurent inchangés.

Conformément à l'article 319, 3e alinéa de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28228 - D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2025. (1249452042)

DESCRIPTION

Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour le mois de juin 2025.
La séance prévue le mardi 3 juin est reportée au mercredi 4 juin 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera diffusée sur le site internet et sur le compte Facebook de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication d'un avis sur le site internet, (art. 320 *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-05-21